

+ SÉCURITÉ + VISIBILITÉ

DOUBLE SENS CYCLABLE

le vélo sans détour !



Tous les conseils pratiques pour les cyclistes, les automobilistes et les piétons.



Le double sens cyclable

La création de double sens cyclable, dont la définition est : « une rue dont un sens est réservé aux cycles », est un aménagement favorisant le partage de la rue pour tous.

Ce dispositif permet à chacun d'utiliser le vélo pour les déplacements (domicile-travail, loisirs, etc.) et d'éviter ainsi les grands axes, plus dangereux car plus fréquentés par les véhicules motorisés.

La sécurité est augmentée puisque que les cyclistes voient arriver les voitures en face et réciproquement.

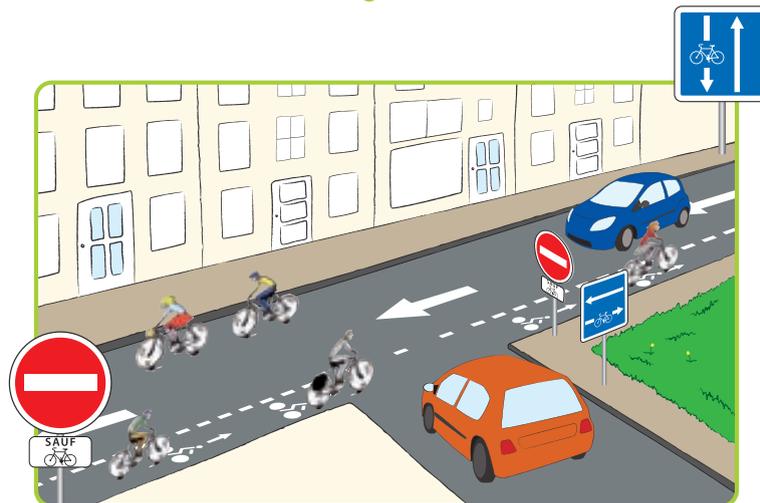
De nombreuses villes étrangères et françaises très soucieuses de la sécurité des cyclistes ont généralisé ce type d'aménagement. Un décret de 2008 introduit par ailleurs cette généralisation des doubles sens cyclables en zone 30.

Partout, la cohabitation entre cyclistes et automobilistes fonctionne parfaitement, compte tenu de la bonne visibilité de chacun, et il n'y a eu à ce jour aucun accident frontal.

Grâce à ces aménagements, les cyclistes évitent de longs détours et sont plus en sécurité !

LILLE MÉTROPOLE ENCOURAGE LE DÉVELOPPEMENT
DE LA PRATIQUE DU VÉLO COMME MODE
DE DÉPLACEMENT ACTIF.

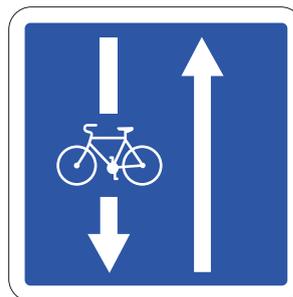
Comment ça marche ?



Le double sens cyclable existe dans des rues à sens unique (principalement en zone 30) dans lesquelles la circulation des cyclistes est autorisée dans les deux sens.



Les automobilistes sont également prévenus par cette signalisation :



Ce panneau leur explique que les cyclistes peuvent rouler dans les deux sens. Donc attention, pour les automobilistes et les riverains, c'est un changement d'habitude !

Plus d'infos sur www.lillemetropole.fr

Les avantages du double sens cyclable

rapidité, sécurité, visibilité

→ La sécurité est considérablement augmentée puisque les cyclistes voient arriver les voitures en face (et réciproquement).

→ Facteur de réduction des risques, le double sens cyclable permet souvent d'éviter d'emprunter des axes à forte circulation et cela diminue le nombre de « tourne-à-gauche » qui est la manœuvre la plus dangereuse à vélo.

→ Contrairement à ce que pensent parfois les non-cyclistes, il est moins dangereux de croiser une voiture dans une rue étroite, que de se faire doubler par elle. D'autre part, le risque d'accident dû à l'ouverture de portières de voitures en stationnement est moindre lorsque les cyclistes roulent en sens inverse de la circulation générale.

→ La baisse de vitesse des voitures induite par les doubles sens cyclables et la présence de cycles contribuent à sécuriser les déplacements urbains à vélo et à pied.

→ Pour les cyclistes, la possibilité d'emprunter les rues dans les deux sens est bien sûr un facteur de rapidité : les parcours sont plus courts, les déplacements sont simplifiés car les itinéraires sont directs et plus simples.

→ Économique et écologique : moins de voitures en circulation donc moins de pollution atmosphérique, de bruit, de bouchons, de difficulté de stationnement, de risque et de stress... Grâce aux doubles sens cyclables, la circulation est fluidifiée !

Généraliser le double sens cyclable, c'est ne plus voir de cyclistes empruntant les trottoirs pour éviter les sens interdits.

Les panneaux signalétiques

A l'approche d'un carrefour, les automobilistes et les cyclistes doivent être particulièrement vigilants.

Il convient de bien regarder et respecter les panneaux de signalisation et de respecter également les piétons.



Sens interdit à tous véhicules exceptés les cycles.

Panneau et panonceau placés à l'extrémité d'une voie dont un sens est réservé aux cyclistes.



Condition particulière de circulation : cyclistes à double sens.

Placé à l'autre extrémité de la voie pour indiquer la présence des cyclistes en sens inverse.



Arrivée sur une voie avec contresens cyclable.

Pré-signalisation indiquant l'affectation des voies sur la chaussée transversale. Les voies successivement abordées sont figurées de bas en haut.



Défense de tourner à droite exceptés les cyclistes.

Les voitures ne peuvent pas emprunter cette voie car c'est une rue à sens unique.



Les bons réflexes pour mieux partager la rue



pour les cyclistes

- Seules les voies signalées sont accessibles en double sens. Vous devez rouler de façon classique sur votre droite et croiser les autres véhicules par la gauche. Les dépassements sont autorisés et doivent naturellement être réalisés avec prudence, quand il ne vient aucun véhicule en face.
- Il est conseillé d'aborder les débuts et fins de tronçons, les intersections et les virages à faible allure pour ne pas surprendre les autres usagers.
- N'hésitez pas à faire fonctionner votre sonnette pour témoigner votre présence et méfiez-vous des voitures qui quittent leur stationnement!



pour les piétons

- Comme dans toutes les rues, et même en zone 30, vous devez rester vigilants et vous assurer de ne pas surprendre un cycliste ou un autre véhicule en descendant du trottoir sur la chaussée.
- Adoptez un nouveau réflexe : pensez à regarder à droite comme à gauche lorsque vous traversez une voie équipée d'un double sens cyclable.



pour les automobilistes

- Il convient, dans ces voies comme dans les autres, de respecter les règles élémentaires de conduite et notamment la vitesse limite dans les zones 30. Vous devez rouler de façon classique sur votre droite et croiser les cyclistes par la gauche.
- Les dépassements sont autorisés quand la largeur de la voie le permet et doivent naturellement être réalisés avec prudence, quand il ne vient personne en face. Il est rappelé qu'en agglomération une distance de 1 mètre doit être laissée libre pour doubler un deux-roues ou un cycle.
- Il est conseillé, à l'approche d'une zone matérialisée au sol, ou lors d'un croisement, de ralentir et d'être particulièrement attentif.

Soyez vigilants lors des ouvertures de vos portières ou de vos sorties de stationnement.



pour les riverains qui sortent de leur parking ou d'une cour privée

- Laissez le passage aux usagers circulant sur la voie publique. Abordez celle-ci en regardant à gauche et à droite, comme partout, pour tenir compte de tous les usagers.



Attention : les doubles sens sont réservés aux bicyclettes et interdits aux « deux-roues » motorisés (cyclomoteurs, scooters, motos...)

rapidité, sécurité, visibilité

DOUBLE SENS CYCLABLE

le vélo sans détour!

